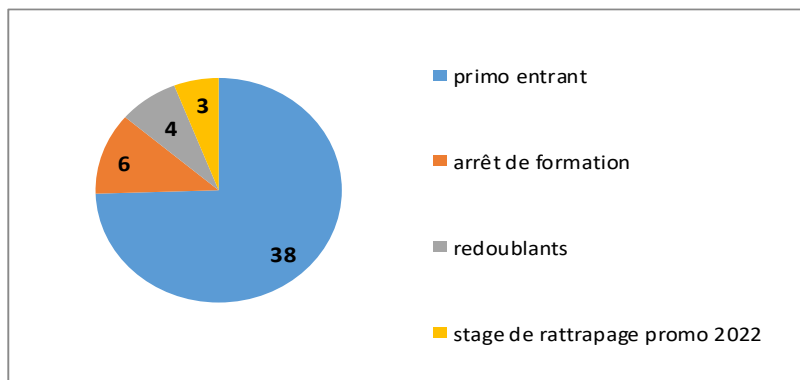


Institut de Formation d'Aides-Soignants du Sud de l'Oise

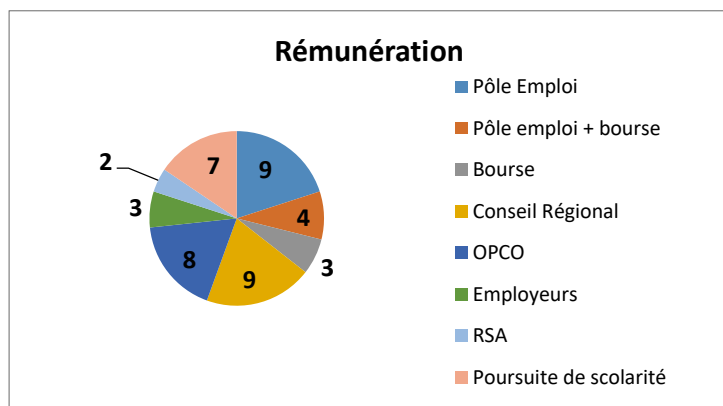
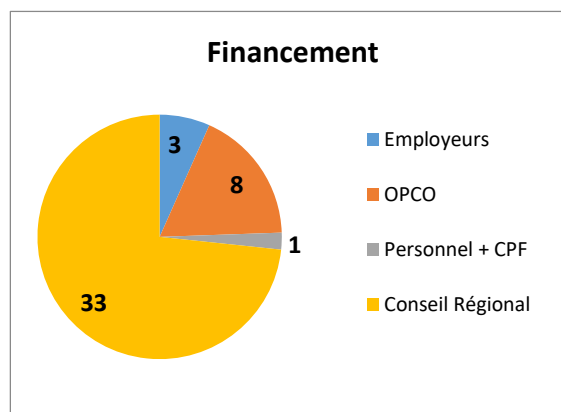
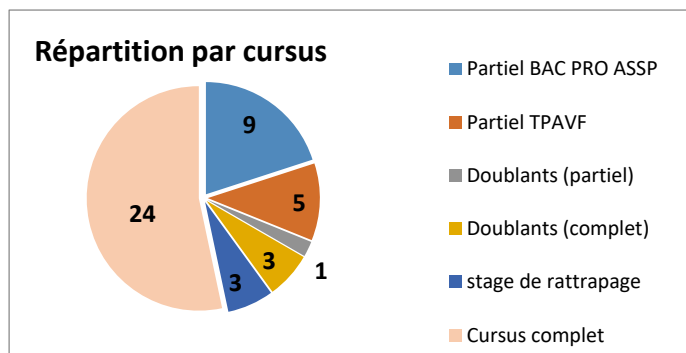
RAPPORT D'ACTIVITE 2023

1. Bilan de la promotion 2023 :

Nombre d'élèves entrés en Formation le 6/01/2023.



Profil de la promotion :



2. Indicateurs de performance :

INDICATEURS	Objectifs cibles	RESULTATS					
		2021		2022		2023	
Taux de remplissage de l'IFAS par promotion	100 %	84.4		88.9		84.4	
Taux d'interruption ou d'arrêt de formation	10 %	9.30		15.75		13.33	
Taux de réussite au diplôme d'Etat d'Aide-soignant	85 %	75		80.6		87.5	
Taux d'entrée en formation en cours d'année	5 %	13.15		10		18.42	
Taux de réussite au diplôme d'Etat d'Aide-soignant des doublants	90 %	90		95.7		100	
Taux de satisfaction du déroulement de la formation	85 %	86.2		77.11		91.86	
Taux de réussite de l'ensemble des modules	95 %	98.30		97.64		96.50	
Taux d'acquisition des compétences en stage	95 %	98.30		100		98.12	
Taux d'insertion professionnelle	100 %	100		96		98	
Taux d'insertion professionnelle en région	100 %	81		95		100	
Taux d'emploi en CDI	30 % ***	47		42		29.7	
Taux d'emploi CDD	50 %	53		58		70.3	

3. Causes de désistement avant l'entrée en formation :

- Intégration en formation infirmière,
- Intégration en formation aide-soignante dans un IFAS dans lequel ils ont également été reçus et situé plus près de leur domicile,
- Demande de report de formation pour défaut de financement de leur employeur,
- Demande de report de formation pour grossesse ou éducation d'un enfant nouveau-né.

4. Taux et causes d'arrêt de formation :

6 élèves ont quitté la formation en 2023, pour les causes suivantes :

- Problèmes médicaux entraînant un arrêt définitif de la formation ou un report pour 2024.
- Problèmes financiers en lien avec une perte salariale ou des frais supplémentaires car déplacements quotidiens du lundi au vendredi pour suivre la formation en cours ou en stage. Le co-voiturage est souvent possible et permet de diviser les frais mais n'est possible que selon les lieux d'habitation des élèves. Des abonnements existent à des tarifs préférentiels pour les personnes en formation. Les candidats doivent se renseigner auprès des sociétés de transports en commun afin d'anticiper les coûts supplémentaires éventuels.
- Découverte de la fonction aide-soignante lors des stages et prise de conscience d'un souhait d'une autre orientation professionnelle. C'est pourquoi, nous invitons les futurs candidats à réaliser une expérience de stage d'immersion avec des aides-soignants dans un hôpital ou un EHPAD avant de s'inscrire quand le candidat n'a pas d'expérience professionnelle dans le domaine de l'aide à la personne.
- Problème d'organisation familiale (garde des enfants, temps de travail personnel au domicile difficile à trouver ne permettant pas de réviser, gestion compliquée des horaires de stage ...). Nous conseillons aux futurs candidats de réfléchir à leur organisation familiale avant de s'inscrire car les horaires de stage sont les mêmes horaires que ceux des équipes soignantes et des nuits sont obligatoires pendant la formation.

5. Taux de réussite aux jurys de diplôme

INDICATEURS	Objectifs cibles	RESULTATS					
		2021		2022		2023	
Taux de réussite au diplôme d'Etat d'Aide-soignant	85 %	75		80.6		87.5	
Taux de réussite au diplôme d'Etat d'Aide-soignant des doublants	90 %	90		95.7		100	
Taux de réussite de l'ensemble des modules	95 %	98.30		97.64		96.50	
Taux d'acquisition des compétences en stage	95 %	98.30		100		98.12	

Un accompagnement pédagogique peut être mis en place pour les élèves en difficultés théoriques ou en stage à leur demande. Nous encourageons les élèves à fournir un travail régulier afin de ne pas prendre de retard dans leurs apprentissages. De même, des temps de révision en groupe à l'IFAS sont autorisés sur demande des élèves auprès des formatrices.

6. Taux d'insertion professionnelle

INDICATEURS	Objectifs cibles	RESULTATS					
		2021		2022		2023	
Taux d'insertion professionnelle	100 %	100		96		98	
Taux d'insertion professionnelle en région	100 %	81		95		100	
Taux d'emploi en CDI	30 %	47		42		29.7	
Taux d'emploi CDD	50 %	53		58		70.3	

Le métier aide-soignant est un des 10 métiers en tension au niveau local, régional et national. Actuellement, les aides-soignants ont à leur disposition de nombreuses propositions d'emploi. Les nouveaux diplômés qui n'exercent pas sont en situation de :

- Grossesse
- Problèmes de santé qui diffèrent leur accès à l'emploi de quelques mois.
- En cours de déménagement dans une autre région
- Recherche d'un emploi dans un service déterminé dans lequel il n'y a pas de poste vacant actuellement.

Les nouveaux diplômés sont majoritairement embauchés en CDD sur les premiers contrats. Cela permet à l'Etablissement de s'assurer des compétences de la personne mais aussi au nouveau diplômé de découvrir la structure, le service et de choisir d'y rester ou non.

7. Taux de satisfaction des élèves :

INDICATEURS	Objectifs cibles	RESULTATS					
		2021		2022		2023	
Taux de satisfaction du déroulement de la formation	85 %	86.2		77.11	 **	91.86	

Le taux de satisfaction des élèves en 2022 s'explique par l'application du nouveau référentiel de formation dont c'était la 1^{ère} application. Le nombre de stage est passé de 6 à 4, cela ne permet pas la même diversité de découverte des lieux de stage qu'auparavant.

Cependant, la durée de stage est plus longue et permet aux élèves de mieux s'approprier les compétences en stage.

Les notes de validations de modules d'un même bloc ne se cumulent pas.

Exemple : le bloc de compétence 2 concerne les modules 3 – 4 et 5. Si une personne a une note inférieure à 10/20 à l'un des 3 modules, le bloc n'est pas validé.

La législation a changé en 2023 : si le cumul des 3 notes de modules permet à l'élève d'obtenir au moins 10/20, le bloc de compétence 2 est validé.